

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
ST LONGIS
Séance du 14 avril 2015**

Présents : **Mesdames Groux- Senée- Mustillo- Leveque; Messieurs Monceaux- Jinjolet-Delorme- Faburel- Bergeot- Coru- Joubert- Guex-Crosier- Chopin- Loiseau.**

Absent excusé: **Mme Milcent** (procuration à Mme Monceaux).

La séance est présidée par Monsieur **FABUREL**, le Maire.

A été élue secrétaire de séance : **Mme Groux.**

En début de séance, **Monsieur le Maire** a demandé à Mr **Leger Jean-Luc**, membre du Comité Consultatif, de présenter au nouveau conseil municipal, la recherche et conception d'un « blason » pour la commune de St Longis. Une présentation avait déjà eu lieu en mai 2013.

Les recherches montrent que le blason du Maine est issu des armoiries des **Valois** et que celui-ci a été modifié au fil du temps. La forme de l'écu peut déterminer la date de l'origine: écu du 13^e siècle à la fin du 14^e, écu de la fin du 15^e et l'écu en accolade fin du 16^e.

Un blason d'ecclésiastique de St Longis, monochrome noir, provient des archives départementales. Des blasons connus des évêques du Mans en ressemblance avec celui de St Longis oriente la recherche vers deux blasons:

- armoiries de **Charles I d'Angennes de Rambouillet**, né le 30/10/1530 évêque du Mans en 1559 puis Cardinal en 1570, mort en 1587..
- armoiries de **Claude d'Angennes de Rambouillet**, né le 26/08/1538, évêque du Mans en 1588 et décédé en 1601.

On constate cependant que sur le blason de St Longis, il n'y a pas de croix pastorale (obligatoire dans un blason d'évêque); la forme de l'écu est en accolade prouvant ainsi qu'il daterait du 15^e; le sautoir ou Croix de St André est crayonné et non ajusté laisse penser que ce n'est pas un blason d'évêque, mais celui de quelqu'un placé sous ses ordres; la couronne qui coiffe le blason n'est pas celle de Vidame mais plutôt celle de Marquis, qui ne figure pas dans les armes d'Angennes et Rambouillet.

Le même blason, mis en couleur, se rapproche davantage des armoiries, de l'évêque du Mans: **Charles-louis de Froulay de Tessé** né en 1687 à St Denis de Gastines (53), nommé au siège en 1724 et décédé en 1767. Le curé de St Longis (**J. Gourdeau**) de l'époque, avait placé dans le registre paroissial, les armes de son supérieur en omettant quelques détails, mais en faisant heureusement apparaître les règles héraldiques en monochrome (codification des couleurs).

Ces armes n'ont aucun lien spécifique avec la commune.

Alors quelles seraient les bases pour un blason de St Longis?

De nombreux Valois ont émaillé l'histoire du Saosnois et du Maine. Il n'est pas étonnant que leur blason soit repris en partie sur les blasons locaux et régionaux, dont l'écu de France ancien est apparu début du 13^e siècle. Les blasons de la Sarthe, des Pays de la Loire, du Maine et les armes de Mamers s'inspirent des armes des Valois.

Alors que!.. Les premiers seigneurs du Saosnois étaient de la famille de **Yves de Creil** (famille de Bellême, +997) par: **Guillaume I Talvas, Robert** en 1034 puis **Guillaume II** en 1052 dont les armes représentent trois chevrons. Celles-ci évolueront vers les armes des **ducs capétiens de Bourgogne**, suite au mariage de **Guillaume III Talvas** avec **Hélène de Bourgogne**.

- Armes des comtes de Ponthieu de la maison de Bellême

- Armes d'**Henri de NAVARRE** qui devint **Henri IV** baron du Saosnois de 1589 à 1607.

Dorénavant, la réflexion est soumise aux conseillers municipaux. Quel blason pour notre commune? Il faudra respecter les règles traditionnelles héraldiques en ayant pour objectif de marquer sa différence avec ceux qui existent. En tout cas, les membres du Comité Consultatif de St Longis proposeront un projet de blason dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire remercie le travail de recherche du Comité Consultatif présenté par Mr Léger. Monsieur **Anthony Bergeot** souhaite que la composition du Comité Consultatif paraisse dans le journal communal.

2. Approbation PV du 26 février 2015.

Le PV du 14 février 2015 est adopté à l'unanimité.

3. Vote des subventions 2013.

Sur proposition de **Monsieur le Maire**, les subventions sont votées ligne par ligne à l'**unanimité** exception faite, pour la subvention à l'étoile Sportive: **le Maire** ne participe pas au vote.

Les subventions seront versées sur demande des associations concernées et sur présentation des bilans et projets de celles-ci.

Comité entraide Mamers Banque Alimentaire	30 €
Ligue contre le cancer	35 €
Croix Rouge Française Mamers	50 €
La Gaule du Saosnois Mamers	20 €
Syndicat section locale CGT de Mamers	20 €
Secours Populaire	50 €
Génération Mouvement Longoniens Club	350 €
Étoile Sportive de St Longis	550 €
Saint Longis Réseau	100 €
Artémis Mamers en Mars	200 €
Prévention Routière	35 €
Réserve pour subventions exceptionnelles	600 €

TOTAL 2 040 € soit - 18,08%/ 2014

4. Vote des taux d'impositions 2015

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2015. Il précise que le budget communal est proposé sans augmentation des taux d'imposition communaux et ceci pour la **Dix-neuvième année consécutive**.

Taxes	Taux votés 2014 (%)	Bases d'imposition 2014	Produits Fiscaux (Taux x Base)
Habitation	17,17	542 000 (+3,1%)	93 061 (+2 815€)
Foncière (bâti)	19,74	395 100 (+0,46%)	77 993 (+356€)
Foncière (non bâti)	29,50	58 500 (-2,84%)	17 257 (-384€)
CFE Contribution Foncière des Entreprises	16,86	96 500 (-0,31%)	16 270 (-50€)
TOTAL		1 092 100 (+2,21%)	201 844 (+2 730€)

- Les *allocations compensatrices* (TH; TFNB; TFB; CFE) sont de **10 197 €** soit +601€/2014.
- L'*indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseaux* (IFER) est de **30 816€** soit +801€/2014.
- La *Contribution Valeur Ajoutée des Entreprises* (CVAE) est de **37 780 €** soit +4 224€/2014.
- La *Taxe sur les commerces* (TASCOM) est de **8 050€** soit +878 €/2014.
- La *Taxe additionnelle NB* est de **1666 €** soit +7 €/2014.

Suite à la réforme fiscale de la TP, un écrêtement est effectué sur les communes gagnantes de la réforme par un prélèvement d'une Garantie Individuelle de Ressource (GIR) au profit d'un fond national afin de compenser les communes perdantes. St Longis est écrêté de **14 033 €**.

Le total des produits « impôts et taxes » s'élève à **299 186 €** soit 67% de nos recettes de fonctionnement en 2015....

Après délibération, le conseil décide à **l'unanimité**, de ne pas augmenter les quatre taux des contributions directes pour l'année 2015.

Les opérations d'investissements 2015 pour un montant de **121 045_€** dont 11 482,38 € de reste à réaliser:

- achat de réserve foncière.
- Achat d'un camion benne.
- voirie communale (trottoirs du lotissement de l'Arche, VC 127 le Prieuré).
- Voie douce Rond Point Lidl.
- Ouvrants salle polyvalente et petites salles.
- Borne incendie.

5. Vote du budget primitif 2015 « Commune »

Après délibération, le conseil approuve à **l'unanimité** le budget communal pour **472 896,35 €** en dépenses et recettes de fonctionnement, et **177 965,04 €** en dépenses et recettes d'investissement.

6. Vote des tarifs Assainissement.

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût d'exploitation du service (fonctionnement et investissement) en 2014 (hors redevances), est de **24 668,68 €** pour 148 abonnés soit **166,67€/abé/an**. La facturation appliquée à ce jour pour un forfait de référence de 120m3 est de **128,80 €** soit 77,27 % du coût réel. Compte tenu des investissements futurs à réaliser pour le dimensionnement de notre lagune et l'extension du réseau des zones à urbaniser, Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs de l'assainissement collectif.

La **part fixe (abonnement)** est plafonnée à 40% du coût total de la facture (hors redevances) pour un forfait de 120m3 conformément à la Loi n°2006-1772 du 30 novembre 2006, au 1er janvier 2012.

Après délibération, le conseil décide à **l'unanimité** de fixer les tarifs suivants:

- Prime fixe : **43 € HT/abé/an**
- Prix du m3: **0, 775 € HT** (soit + 0,070 €/m3)

7. Vote du Budget annexe 2015 «Assainissement»

Monsieur le Maire présente le budget primitif d'assainissement 2014.

Après délibération, le conseil approuve à **l'unanimité** le budget « Assainissement » pour **28 396,52 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **38 407,46 €** en dépenses et recettes d'investissement.

8. Budget CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil que le budget CCAS a été voté le 14 avril à 18h00 en présence des membres et qu'il a été adopté **à l'unanimité** pour un montant de 4 939,13 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 8,36 € en recettes et dépenses d'investissement.

9. Convention Ligne de trésorerie.

Monsieur Le Maire informe le conseil que la convention de ligne de trésorerie arrive à échéance au 29 mai 2015. Pour rappel, celle-ci était de 60 000 € et a été utilisée en 2014 pour 50 000 €. Elle a pour but de pallier les insuffisances de trésorerie entre le moment du paiement des factures et le versement des dotations d'État et contributions directes mensualisées. Une nouvelle convention est proposée pour un montant de 60 000 € au taux moyen de 1,648 %.

Après délibération, le conseil décide **à l'unanimité**, de souscrire à cette convention de trésorerie pour un montant de 60 000 € au taux moyen de 1,648 % et autorise le maire à signer cette dite convention.

10. Droit de Préemption

Conformément à la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal, celui-ci informe le conseil qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption sur les mouvements immobiliers suivants : **Sophran (Mme et Mr Dutertre)/J.C. et Christopher Chevalier**, les Fourches à St Longis.

11. Questions diverses.

- **Monsieur Coru** demande si les prêts en cours ont été renégociés. **Monsieur le Maire** précise qu'il existe trois emprunts en cours sur la commune, deux sur le budget commune (Crédit Agricole et Crédit Mutuel) et un sur le budget assainissement (Caisse Française Financement Local anciennement Dexia). Seul, le Crédit Agricole a accepté un réaménagement du taux, passant de 5,19% à 3,88%. Les frais représentent 0,75% du capital restant dû. Celui-ci étant de 191 026 €, le gain sur la durée du prêt restant est de 18 500 €.
- **Madame Groux** évoque les modalités de la mise en oeuvre de la commémoration du 8 mai.
- **Monsieur Delorme** demande si l'étendue d'eau sur une parcelle de 3ha 26a 40ca à Marquoie, a été mise en vente par la Safer. **Monsieur le Maire** informe le conseil qu'un appel à candidature a été lancé par la Safer. La Commune s'est portée candidate sous réserve de l'acceptation du Conseil et de l'évaluation du coût d'aménagement du site. La proposition financière est de 18 000 € frais de Notaires et d'honoraires de la Safer compris.
- **Monsieur Coru** souhaiterait connaître le nombre de salariés au service technique, la description des postes, la planification des tâches et la durée hebdomadaire de travail. **Monsieur le Maire** précise qu'il existe deux agents titulaires à 35h00 et un agent sur un contrat d'avenir financé à 65% par l'État et 35% par la commune. Actuellement, un des agents est en cours de mise en retraite d'office et l'autre en arrêt de maladie. Ils sont remplacés temporairement.
- **Monsieur le Maire** informe le Conseil que le Parc naturel régional Normandie-Maine propose de financer les études pour l'aménagement et l'architecture de futurs projets d'urbanismes, de voirie et d'intégration paysagère.
- **Monsieur le Maire** informe le Conseil que les salles ont été contrôlées par l'APAVE pour l'électricité.

Le Maire Luc-Marie FABUREL